

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 27 décembre 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un déménagement pour les besoins de la maison numéro 69, rue Prince Henri à Helmsange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le vendredi 10 janvier 2025 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, dans la rue Prince Henri, des deux côtés, sur le tronçon longeant la maison numéro 69, sur une longueur de 25 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

Le vendredi 10 janvier 2025 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, selon les besoins du déménagement, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Prince Henri, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long de la maison numéro 69, sur une longueur de 25 mètres, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)


Le vendredi 10 janvier 2025 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue Prince Henri longeant la maison numéro 69 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs descendant la rue Prince Henri doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Le vendredi 10 janvier 2025 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, la largeur libre de la chaussée devant la maison numéro 69 rue Prince Henri ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs qui montent la rue Prince Henri ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 02 janvier 2025.

Le Secrétaire,


Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,


François Sauber

